

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 9 OCTOBRE 2012

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce neuvième jour d'octobre, de l'an deux mille douze, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Léopold	Larouche	Conseiller (1)
	Jocelyne	Lefebvre	Conseillère (2)
	Yanick	Lacroix	Conseiller (3)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Claude	Hardy	Conseiller (5)
	Olivier	Lemieux	Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

12-10-101 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Léopold Larouche, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants : Sureté du Québec et Bateau tout en laissant l'item affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE

12-10-102 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2012**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

12-10-103 **MISE EN LECTURE DU ROMAN IL PLEUVAIT DES OISEAUX**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Olivier Lemieux, d'autoriser le versement de cinquante dollars (50 \$) à la bibliothèque de La Motte afin d'offrir un goûter aux participants de la mise en lecture du roman IL PLEUVAIT DES OISEAUX, le dimanche 14 octobre prochain à la salle des Pionniers.

ADOPTÉE

12-10-104 **VISITE DE MGR LEMAY**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Olivier Lemieux, d'autoriser le versement de deux cents dollars (200 \$) au comité de pastorale pour la visite de Mgr Lemay qui aura lieu les 20 et 21 octobre prochains.

ADOPTÉE

12-10-105 **CONTRIBUTION FINANCIÈRE – COMITÉ DU PÈRE NOËL**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yannick Lacroix, appuyée par Monsieur Claude Hardy, d'autoriser le versement d'un montant de deux cents dollars au comité du Père Noël, dans le cadre de la fête de Noël des enfants qui aura lieu le 2 décembre prochain, tel qu'établi dans la politique d'aide aux organismes

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

12-10-106 **DROIT DE PASSAGE CHEMIN DE LA LIGNE-À-L'EAU**

ATTENDU QUE le chemin de la Ligne-à-l'Eau doit-être déplacé afin de ne plus passer au centre des propriétés privées;

ATTENDU QU'une partie du nouveau chemin passera sur le terrain de la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, d'autoriser les travaux de déplacement du chemin privé du chemin de la Ligne-à-l'Eau sur une longueur d'environ 58 mètres sur une largeur de 8 mètres, le tout dans la servitude d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE À LA MRC D'ABITIBI

Monsieur René Martineau, maire, nous informe que lors de la dernière rencontre de la MRC d'Abitibi il y a eu présentation du nouveau projet de Max taxi, présentation du Code d'éthique des employés de la MRC d'Abitibi et un suivi concernant la plate-forme de compostage.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement du 10 septembre au 9 octobre 2012.

VOIRIE12-10-107 **PNEU POUR CAMION À NEIGE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Claude Hardy, d'autoriser l'achat de pneus d'hiver pour le camion à neige au coût de trois cent vingt-deux dollars et soixante sous (322.60 \$) chacun.

ADOPTÉE

12-10-108 **FORMATION – OPÉRER UN VÉHICULE D'ENTRETIEN HIVERNAL**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Yanick Lacroix, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, d'autoriser messieurs Pascal Thibodeau et André Meilleur à suivre la formation Opérer un véhicule d'entretien hivernal au coût de trois cent trente dollars (330 \$) chacun, à Senneterre.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES**SURETÉ DU QUÉBEC**

Madame Jocelyne Wheelhouse fait un compte-rendu de la rencontre concernant les services de la Sûreté du Québec en région.

BATEAU

Messieurs Yanick Lacroix et Olivier Lemieux demandent quand les travaux sur le bateau seront terminés et se questionnent sur la sécurité de ce dernier. Monsieur René Martineau les informe de l'entente prise avec monsieur Ouellet.

FINANCES ET ADMINISTRATION**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois d'octobre 2012.

12-10-109 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Yanick Lacroix, que les comptes du mois de septembre 2012 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de quatre-vingt-quatre mille cent quarante-deux dollars et quatre-vingt-six sous. (84 142.86 \$)

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT # 189 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE

La conseillère, madame Jocelyne Lefebvre, donne maintenant avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il y aura l'adoption du règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de La Motte.

Pour chaque conseiller ayant reçu copie du projet de règlement, une dispense de lecture est également demandée, à l'exception des modifications pouvant être apportées au dit projet.

12-10-110 **LOGICIEL AVANTAGE (ADMINISTRATION DE LA PAIE)**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Olivier Lemieux, appuyée par madame Jocelyne Lefebvre, d'autoriser l'achat du logiciel Avantage pour faire l'administration de la paie, au coût de mille trente-neuf dollars et huit sous (1 039.08 \$).

ADOPTÉE

12-10-111 **COUR DU QUÉBEC DIVISION DES PETITES CRÉANCES**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale à agir pour et au nom de la municipalité de La Motte dans la poursuite à la Cour du Québec division des petites créances concernant le dossier 605-32-002574-126.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

12-10-112 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par Monsieur Yanick Lacroix, de LEVÉE LA SÉANCE.

Il est 20 h 56.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

« Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

12-10-103	12-10-104	12-10-105
12-10-107	12-10-108	12-10-109
12-10-110		

Signé ce onzième jour d'octobre
de l'an deux mille douze